

RECY
20 VOIE CHANTERAINE 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001129681		1ere Gachée: 08:39 (1)		Date: 10/09/2026		ROG020926094900		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 6.50 m3		référence commande(2): 06 66 72 09 45					
client: 410782 chantier: 078231		GIOVANNI SAS			ZAC DES ESCARNOTIERES 11 RUE HIPPOLYTE FONTAINE 51000			Véhicule: M02 8x4 DUVERGER	
		VITRY			rue des Saringas 06.45.90.96.15 51300 Vitry-le-François			DUVERGER DUVERGER	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
08:07						température:		vitesse du vent:	
						validité:			
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
PJCFC5D503		CHAPE FLUIDE CIMENT						consistance(7) Dmax	
								SF2 5	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
BETOCARB HP-MX				FI		0		C30/37	
appellation commerciale CHAPE MINCE CEMEXA C30 F6									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
POMPE MORTIER M3 POMPE MORTIER CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE ECO-PARTICIPATION				SP CEMEXA STABICEM STABICEM STABICE OPTIMA 1369				NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1